

# Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la Commune de Limersheim.

**Numéro 043 – juin 2024**

## Edito du Maire

Chers Amis,

Après un démarrage du printemps marqué par la pluie, nous attendons tous avec impatience le retour d'un temps plus clément.

La journée de fleurissement communal du 25 mai dernier, sous un soleil radieux, a permis d'embellir notre beau village, un grand merci aux élus et bénévoles qui répondent présents pour que notre commune continue à briller.

En revanche, la fête des voisins qui s'est déroulée sous une pluie diluvienne a tout de même été un moment convivial où les Limersheimois ont échangé avec bienveillance dans une ambiance chaleureuse.

Carnet rose : le couple de cigognes qui s'est installé dans le nid rue Circulaire a vu la naissance de son premier cigogneau. Merci à Farouk pour cette belle photo. Cependant, après quelques jours, nous sommes au regret de vous annoncer que le petit cigogneau n'a pas survécu.



Enfin, Le concours des maisons fleuries a suscité peu d'engouement et de moins en moins d'inscriptions ont été enregistrées lors des dernières éditions, c'est pourquoi ce concours ne sera pas reconduit en 2024.



Pour finir, je vous souhaite un été joyeux en famille ou entre amis et de bonnes vacances bien méritées. Que chacun profite du mieux possible des jours d'été qui arrivent.

Amitiés à tous

Votre Maire, Stéphane SCHAAL

## Elections Législatives

La convocation des électeurs aux élections législatives pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France, est fixée au



**dimanche 30 juin 2024**

De 8h00 à 18h00

Salle des Cérémonies (*place de l'Eglise*)

Le second tour du scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, sera

**dimanche 7 juillet 2024**

De 8h00 à 18h00

Salle des Cérémonies (*place de l'Eglise*)



# Pass Rail pour les moins de 28 ans : un forfait pour voyager en illimité en TER et Intercités

Si vous avez entre 16 et 27 ans inclus, vous pouvez acquérir depuis le 5 juin 2024 un forfait vous permettant de voyager en illimité dans les trains régionaux (TER) et les Intercités circulant sur l'ensemble du territoire, sauf entre des villes d'Île-de-France. Ce dispositif, qui coûte 49 € par mois, est valable pour vos voyages ayant lieu en juillet et août 2024.

Tous les jeunes âgés de 16 à 27 ans inclus, quelle que soit leur nationalité, sont éligibles au Pass Rail. Vous pouvez en faire l'acquisition jusqu'au 31 août 2024, sur sncf-connect ou trainline.

Le Pass Rail vous permet de bénéficier, pour 49 € par mois, de billets en 2<sup>nd</sup>e classe :

- ⇒ **dans les trains régionaux (TER) ;**
- ⇒ **dans les Intercités classiques jour et nuit (place assise).**

Dans certaines régions, vous pouvez utiliser votre Pass Rail pour voyager **à bord des autocars labellisés TER**. Pour ce qui est des Intercités de nuit, si vous souhaitez réserver une couchette (2<sup>nd</sup>e classe) vous devez payer un supplément de 19,50 €. Par ailleurs, si vous transportez un vélo vous pouvez devoir payer un supplément tarifaire lors de votre réservation de billets pour certains trajets.

La région Île-de-France ne fait pas partie du dispositif. Les déplacements entre gares franciliennes ne sont donc pas éligibles. En revanche, les **Intercités et les TER interrégionaux qui partent ou arrivent à Paris et dans certaines villes d'Île-de-France** (Versailles, Rambouillet, Mantes-la-Jolie, Longueville...) sont inclus dans le Pass Rail.

## Sont exclus du Pass Rail :

- ⇒ les TGV ;
- ⇒ les RER et Transiliens en Île-de-France ;
- ⇒ les TERGV (région Hauts-de-France) ;
- ⇒ les Ouigo trains classiques ou grande vitesse ;
- ⇒ les Eurostars (Transmanche et Continental) ;
- ⇒ toutes les entités d'offres internationales (TGV France-Bruxelles, TGV Lyria, TGV France-Italie...).

Le Pass Rail est en revanche **valable sur les TER partant ou arrivant dans des gares étrangères à taxation française** (Bâle, Genève, Vintimille, Vallorbe).

**À noter :** *Le Pass Rail est expérimenté cet été. Un bilan du dispositif sera réalisé par la suite.*

## Comment utiliser votre Pass Rail ?

Lors de l'achat de votre Pass Rail sur les sites internet sncf-connect ou trainline, vous devez indiquer une date de début de validité (comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2024). Le Pass Rail est valide pendant 31 jours consécutifs. Si vous indiquez le 1<sup>er</sup> juillet comme date de début de validité, votre Pass est donc valable jusqu'au 31 juillet inclus ; si vous indiquez le 15 juillet, il sera valable jusqu'au 14 août inclus.

Vous pouvez ensuite renouveler sur les 2 mêmes sites internet votre Pass Rail à la fin de sa période de validité pour continuer à en bénéficier, à nouveau pour 49 €. Le Pass Rail n'est pas valable au-delà du 31 août 2024. Si vous l'achetez le 17 août par exemple, il ne sera donc valable que jusqu'à la fin du mois.

Même si vous êtes détenteur d'un Pass Rail, vous êtes obligé de réserver votre **place à bord du train que vous souhaitez emprunter. Au moment de votre réservation, vous pouvez indiquer le numéro de votre Pass Rail et ainsi bénéficier d'un billet à 0 € (ou 19,50 € en cas de réservation d'une couchette dans un Intercité de nuit).**

### **Avec votre Pass Rail, vous ne pouvez pas :**

- ⇒ effectuer 2 voyages partant de la même ville au cours d'une même journée ;
- ⇒ réserver plusieurs trajets ayant lieu la même journée sur le même créneau horaire.

### **À savoir**

Les réservations de voyage avec le Pass Rail sont ouvertes à compter du 5 juin 2024. Vous pouvez donc l'utiliser dès votre achat pour réserver des trajets ayant lieu entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2024 inclus.

### **À noter**

Vous pouvez acheter votre Pass Rail avant vos 16 ans si vous atteignez cet âge en juillet ou en août 2024, mais sa validité ne pourra commencer qu'à partir du jour de votre 16<sup>e</sup> anniversaire.

Si vous avez 28 ans en juillet ou en août, le dernier jour de validité de votre Pass Rail est quoi qu'il en soit la veille de votre 28<sup>e</sup> anniversaire. Le prix d'un Pass Rail est fixé à 49 €, même si vous l'utilisez moins d'un mois.

### **À savoir**

Lors des contrôles du titre de transport, vous devez présenter votre Pass Rail (sur votre téléphone portable ou en version imprimée), votre billet et votre pièce d'identité.



## **MOBILI-JEUNE : quelles sont les conditions pour en bénéficier ?**

**MOBILI-JEUNE** est une aide au logement destinée aux **jeunes de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**. Elle permet de prendre en charge une partie de votre loyer.

### **Cette aide est versée sous certaines conditions :**

- ◇ être âgé de moins de 30 ans ;
- ◇ être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans une entreprise du secteur privé non agricole ;
- ◇ avoir un salaire mensuel brut inférieur ou égal à 1 413,54 € ;
- ◇ avoir changé de résidence principale pour vous rapprocher de votre lieu de travail ;
- ◇ être en location ou colocation dans le parc privé ou social, en logement-foyer, en résidence social, en chambre d'internat ou en sous-location dans le parc social HLM.

### **Attention**

Votre nouveau logement doit être à plus de 70 km ou à plus de 40 min de votre ancienne adresse (en voiture ou en transport en commun).

La date du bail de votre nouveau logement doit se situer 3 mois avant ou après la date de début de votre contrat d'alternance.

Le montant de l'aide varie de **10 € à 100 € par mois**. Le montant est **plafonné à 1 100 € par année de formation** sur 11 mensualités.

**À noter** : *L'aide ne peut vous être accordée que sur 2 années de formation maximum.*

MOBILI-JEUNE est cumulable avec d'autres aides au logement, comme l'aide personnalisée au logement (APL) ou la garantie Visale.

Vous pouvez déposer votre demande en ligne, après avoir testé votre éligibilité à l'aide de MOBILI-JEUNE.



# Résultats Elections Européennes

9 juin 2024

Inscrit	578	
Votant	367	
Blanc / Nul	23	
Exprimé	344	
<b>Nom</b>	<b>Suffrage</b>	<b>Pourcentage</b>
Liste conduite par <b>M. Léopold-Edouard DEHER-LESAINTE</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>M. PONGE Philippe</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>Mme MARÉCHAL Marion</b>	16	4,65%
Liste conduite par <b>Mme AUBRY Maëva</b>	13	3,78%
Liste conduite par <b>M. BARDELLA Jordan</b>	109	31,69%
Liste conduite par <b>Mme TOUSSAINT Marie</b>	24	6,98%
Liste conduite par <b>M. AZERGUI Nagib</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>Mme THOUY Héléne</b>	7	2,03%
Liste conduite par <b>M. TERRIEN Olivier</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>Mme ZORN Caroline</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>Mme HAYER Valérie</b>	75	21,80%
Liste conduite par <b>M. ALEXANDRE Audric</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>Mme CHOLLEY Marine</b>	2	0,58%
Liste conduite par <b>M. WEHLING Yann</b>	1	0,29%
Liste conduite par <b>M. ASSELINEAU François</b>	1	0,29%
Liste conduite par <b>M. SIMONIN Michel</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>M. FORTANÉ Jean-Marc</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>M. BELLAMY François-Xavier</b>	31	9,01%
Liste conduite par <b>Mme ARTHAUD Nathalie</b>	2	0,58%
Liste conduite par <b>M. LARROUTUROU Pierre</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>M. RENARD-KUZMANOVIC Georges</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>Mme LABIB Selma</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>Mme ADOUE Camille</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>M. PHILIPPOT Florian</b>	2	0,58%
Liste conduite par <b>M. HUSSON Édouard</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>M. BONNEAU Pierre-Marie</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>M. GLUCKSMANN Raphaël</b>	49	14,24%
Liste conduite par <b>M. HOAREAU Charles</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>M. LASSALLE Jean</b>	5	1,45%
Liste conduite par <b>M. LALANNE Francis</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>M. LACROIX Guillaume</b>	1	0,29%
Liste conduite par <b>Mme ELMAYAN Lorys</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>M. DEFFONTAINES Léon</b>	1	0,29%
Liste conduite par <b>M. COSTE-MEUNIER Gaël</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>M. GOVERNATORI Jean Marc</b>	5	1,45%
Liste conduite par <b>M. TRAORÉ Hamada</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>Mme PATAS D'ILLIERS Laure</b>	0	0,00%
Liste conduite par <b>M. GRUDÉ Patrice</b>	0	0,00%
	<b>344</b>	
<b>Abstention</b>	211	36,51%
<b>Participation</b>	367	63,49%
		100,00%



# Pavoisement de vos maisons



Notre pays a rendez-vous avec son histoire, à travers le 80ème anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire au cours des années 2024 et 2025.

Dans ce cadre, la population est invitée à pavoiser les maisons le jour de la Libération de chaque commune du pays et le 14 juillet, jour de la fête Nationale, ce qui serait un signe visible dans l'espace public de l'hommage que tous les Français doivent à celles et ceux qui ont risqué leurs vies pour notre liberté, le retour de la démocratie et de la souveraineté républicaine.



## Journée défense et citoyenneté (J.D.C.)

Tout jeune, fille ou garçon, a l'obligation de se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant, en vue d'effectuer une Journée obligatoire Défense et Citoyenneté.



## Concertation publique (Z.AENR)

Identification et définition des Zones d'Accélérations des Energies Renouvelables (solaire, photovoltaïque et thermique)

**Jeudi 27 juin à 18h30**  
**Salle des Cérémonies**



## Nouveaux horaires Déchèterie d'Erstein

Depuis le 1er mai, les horaires d'ouverture de la déchèterie d'Erstein ont changé.

### DÉCHÈTERIE

*Nouveaux horaires à compter du 1<sup>er</sup> mai.*

	matin	après-midi
<b>lundi</b>	fermé	
<b>mardi</b>	fermé	13h-17h55
<b>mercredi</b>	9h-11h55	13h-17h55
<b>jeudi</b>	fermé	13h-17h55
<b>vendredi</b>	fermé	13h-17h55
<b>samedi</b>	9h-11h55	14h-16h55
<b>dimanche</b>	9h-11h55	fermé





## Urbanisme

Demandeur	Objet <i>A = Accordé / R = Refusé / T = Tacite</i>	Décision
DEBLED Arnaud	Ravalement de façade	A : 30/05/2024

## Assistante Maternelle



## Liste des Assistantes Maternelles

Angélique DRUPT  
Emmanuelle GRAILLOT  
MAM Le Voyage du Koala

14D, rue des Noyers  
56, rue Circulaire  
10 rue du Vin

07-67-31-23-96  
06-22-38-28-76  
levoyagedukoala@gmail.com



## Ramassage de vieux papiers

Possibilité de déposer le papier dans la benne à partir du vendredi **28 juin** l'après-midi, jusqu'au dimanche **30 juin**, place de l'Eglise



## Rentrée Scolaire

**La rentrée des classes est prévue le lundi 2 septembre à 8h15.**

La rentrée des PS est échelonnée et se fera le même jour à 11h.

Ouverture de l'école aux parents dès la rentrée, sur le temps d'accueil :

Classe 1 : de 8h05 à 08h20 – Agnès MORITZ sera comme tous les jours à la porte d'entrée de l'école.

Classe 2 : de 08h05 à 08h15.



## Buvettes éphémères Amicale des sapeurs pompiers

- ⇒ Vendredi 23 août 2024
- ⇒ Vendredi 20 septembre 2024

Plus d'infos à venir sur Facebook

**L'Amicale des Sapeurs-Pompiers  
de Limersheim**

**SAMEDI  
6 juillet**

**au terrain de sport**

**A partir de 19h :  
Buvette - Grillade -  
Tarte flambée**



**FEU DE LA  
SAINT  
JEAN**





# COLLECTE DE SANG



Foyer Club St Denis  
rue des Bois - Limersheim

**Vendredi 26 juillet 2024**

**De 17h30 à 20h00**





## ATTENTION CANICULE



## Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez  
l'alcool



Mangez en  
quantité suffisante



Fermez les volets  
et fenêtres le jour,  
aérez la nuit



Mouillez-vous  
le corps



Donnez et prenez  
des nouvelles  
de vos proches



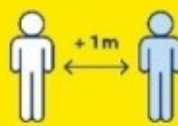
Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
[solidarites-sante.gouv.fr](http://solidarites-sante.gouv.fr) • [meteo.fr](http://meteo.fr)

GRAND RIED  
TOURISME

## Balade sucrée à vélo

Erstein / Nordhouse / Hipsheim /  
Hindisheim / Limersheim



  
Circuit vélo  
**18 km**  
2h  
sans pause



### Erstein

- Départ de l'Etappenstall rue du G<sup>d</sup> de Gaulle. Prendre la rue de l'Hôpital, au bout à la place de la scierie prendre à gauche. Contourner le parking pour prendre à gauche la rue du 28 novembre.

*Maison des tanneurs (à l'angle de la rue du Moulin et de la rue de Strasbourg) il s'agit des 3 maisons situées aux 1 rue du Moulin et aux n°24 et 26 de la rue de Strasbourg. Sur le poteau cornier l'on remarque un tanneur sculpté portant un chapeau pointu et tenant un racloir à la main. Dans les caves de la maison au n°24, se trouvent encore les cuves qui servaient aux trempages des peaux. Les peaux étaient ensuite séchées dans les combles.*

*Vous avez la possibilité de vous rafraîchir chez le marchand de glace « Oli » rue du Moulin.*

- Sortir d'Erstein : au rond-point prendre direction Nordhouse, piste cyclable à gauche de la D 288.

### Nordhouse

- Au rond-point prendre à droite la rue du Maréchal Leclerc, prendre la 1<sup>ère</sup> rue à gauche « Rue de Hipsheim » en suivant le panneau piste cyclable direction Hipsheim.  
1  
↓ Continuer tout droit jusqu'à la barrière.
- Au panneau « Cédez le passage », tourner à droite en restant sur la piste cyclable. Avant Hipsheim quitter la piste par la gauche et continuer tout droit vers le village.

### Hipsheim

- 2  
↓ Entrer dans le village, prendre à gauche au cédez le passage direction de l'église St Ludan.

*Il est possible de pique-niquer sur l'aire en face de l'église. N'hésitez pas à découvrir son « arboretum ».*

- Revenez sur vos pas pour contourner l'église et prendre le chemin agricole à droite pour longer la voie rapide.
- Au bout du chemin prendre à droite la piste cyclable pour rejoindre Hindisheim. **Attention, soyez prudent c'est un carrefour dangereux.**

### Hindisheim

- Entrer dans le village, à 300 m (en face de la mairie).

*Vous trouverez sur votre gauche la chapelle dédiée à la Vierge et aux 14 Saints auxiliaires. Elle date du XIV<sup>e</sup> siècle. C'est la seule chapelle en Alsace avec un clocheton à colombages.*

- Revenez sur vos pas et empruntez sur votre droite route de Limersheim (D888) en direction de Limersheim.

### Limersheim

- Entrer dans Limersheim, prendre à droite pour emprunter la rue circulaire, rester sur votre droite. Au n° 58 prendre à gauche direction de l'école.

- Continuer toujours tout droit sur cette route et sortir du village.

*À environ 300 m, vous avez une belle aire de pique-nique. Profiter en pour faire une petite pause !*

- 5  
↓ Continuer tout droit et suivre le chemin agricole le long de la voie ferrée.
- Au croisement des chemins agricoles monter le pont sur la gauche. Descendre la première sur votre droite et longer la voie rapide. Variante via piste cyclable Nordhouse-Erstein.

- Rond-Point entrée Erstein : prendre directement à gauche la piste cyclable avant le rond-point. Continuer toujours tout droit jusqu'à l'Etappenstall.





## Déchetterie

**Lundi fermé**

**Mardi** : de 13h00 à 17h55

**Mercredi** :  
de 9h00 à 11h55 et  
13h00 à 17h55

**Jeudi et vendredi** : de 13h00 à 17h55

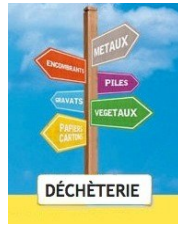
**Samedi**  
de 09h00 à 11h55 et de 14h00 à 16h55

**Dimanche** : de 09h00 à 11h55

### Accès :

L'accès se fait sur **présentation obligatoire d'un badge magnétique**. Présenté à la borne automatisée à l'entrée de la déchèterie, celui-ci vous permet l'accès au service aux heures d'ouverture du site.

**Attention** : L'accessibilité au site prend fin cinq minutes avant la fermeture



## Prochains Conseils Municipaux



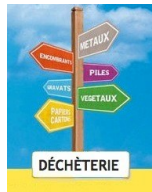
Lundi 1er juillet  
Lundi 2 septembre  
Lundi 7 octobre

## Déchetterie de Hindisheim

Pour vos déchets verts, bois et gravats la déchetterie décentralisée d'Hindisheim est ouverte :

**Samedi**  
de 9h00 à 12h00

**Lundi**  
de 16h00 à 18h00 (en été)



## Bonnes vacances à tous



Le Conseil Municipal et le personnel de la Mairie vous souhaitent à tous de passer de bonnes vacances et un bon été à Limersheim ou ailleurs.

Quoi qu'il en soit, si l'envie vous vient de nous écrire une carte n'hésitez pas !

Nous l'afficherons avec grand plaisir !!!

## Horaires d'ouverture au public

### Mairie de Limersheim

#### Accueil du public :

Lundi	de 09h00 à 12h00
Mardi	de 09h00 à 12h00
Mercredi	de 09h00 à 12h00
Jeudi	de 09h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
Vendredi	de 09h00 à 12h00

#### Permanence du maire et des adjoints :

Les jeudis de 18h00 à 19h00, avec possibilité de rendez-vous.

**Pas de permanences du 11 juillet au 29 août 2024 inclus**

## Informations Légales

Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 43  
Juin 2024  
édité par la Mairie de Limersheim

Informations institutionnelles :  
[www.limersheim.fr](http://www.limersheim.fr)

Brèves / news : [www.facebook.com/com-](http://www.facebook.com/com-)



Le Maire,

Stéphane SCHAAL